



**UFR PSYCHOLOGIE,  
SCIENCES SOCIALES,  
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne  
34 avenue Carnot

63037 CLERMONT-FD Cedex

Tél. 04 73 40 64 59 ou 64 63 ou 61 42 ou 64 18

# CANDIDATURE ET INSCRIPTION

## LICENCE (Primo-entrants)

### ENSEIGNEMENT A DISTANCE

# 2019-2020

**Vous devez faire une demande de candidature par écrit  
( [scola.pssse@uca.fr](mailto:scola.pssse@uca.fr) ) **avant le 12 avril 2019** (12 heures).**

Une fois votre demande traitée et validée par la commission pédagogique de l'UFR PSSSE:

-Vous allez recevoir un mail qui contiendra le lien Internet vous permettant de procéder à votre inscription administrative en Licence de Psychologie via l'Enseignement A Distance (EAD).

**Attention :** Si vous ne suivez pas la totalité de la procédure d'inscription avant la date de fermeture du serveur le 26 juillet 2019, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2019-2020.

**OUVERTURE DU SERVEUR : du 8 au 26 JUILLET 2019**

#### **Précisions importantes :**

Lors de votre inscription, lorsque le serveur vous demande si vous suivez vos études en télé-enseignement, vous devez impérativement cocher « OUI ».

A la fin de la procédure, vous allez pouvoir cocher les droits EAD (droits spécifiques) dont vous avez besoin pour l'année universitaire, cette étape est obligatoire car elle va conditionner votre accès aux cours en ligne.

Vous aurez le choix entre des droits pour l'accès au cours :

- à l'année (LICENCE FORMATION INITIALE CEAD : 150 euros) ----> **Choix à privilégier**

- au semestre (SEMESTRE LICENCE CEAD : 75 euros)

- **Attention:** le tarif à l'UE n'est pas possible pour la licence de psychologie

Soyez vigilant dans le choix de vos droits car ceux-ci ne sont pas remboursables. De même, votre choix est fait pour l'année, sans rajout possible au cours de celle-ci (exemple : cocher un semestre lors de l'inscription et vouloir rajouter un semestre en cours d'année est impossible).

En résumé, vous procéderez, à l'issue de votre inscription, à un paiement unique qui sera composé d'une part des droits de scolarité (inscription en Licence) et d'autre part des droits spécifiques (droits EAD : accès aux cours en ligne).

## ETAPE 1 - CONTRIBUTION CVEC

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Pour information, la contribution s'élevait à 90 euros pour l'année universitaire 2018-2019.

C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sauf pour les étudiants en Formation Continue.

Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

## ETAPE 2 - INSCRIPTION PAR INTERNET

Suite à la réception du mail, vous devez cliquer sur le lien qui vous renverra vers la procédure d'inscription en ligne.

Vous serez guidé(e) à chaque étape de votre inscription.

A la fin de votre inscription, vous devez obligatoirement payer en ligne (paiement unique pour les droits de scolarité ET les droits EAD).

Ceci vous permettra de pouvoir opter pour un paiement en trois fois si vous le souhaitez. A titre indicatif, les droits de scolarité s'élevaient à 170 euros pour l'année universitaire 2018-2019.

## ETAPE 3 - DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES

VOUS DEVEZ DEPOSER EN LIGNE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR CE LIEN :

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

### TRÈS IMPORTANT

Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera expédiée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en FORMAT NUMERIQUE sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'UCA.

Les documents seront contrôlés par le service scolarité.  
(au fil de l'eau entre juillet et fin septembre)

Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces (A : en attente, T : transmises, V : validées ou R : refusées).

**Pièces à fournir obligatoirement selon votre situation :**

- Attestation responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2019/2020, portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage"
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- 1 photo (3.5x4.5cm)
- Relevé de notes du baccalauréat
- Diplôme du baccalauréat,
- Situation au regard du service national (JDC, JAPD...),
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)
- Autorisation utilisation de la photo à télécharger (<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/attestation-utilisation-de-votre-photographie-22048.kjsp?RH=1498031680212>)
- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes sportif de haut ou bon niveau : 1 attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports ;
- si vous êtes salarié(e) à titre permanent : 1 photocopie du contrat ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- si vous êtes inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : 1 justificatif d'inscription.

**Rappel : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure : candidature avant le 12 avril 2019 et inscription administrative avant le 26 juillet 2019 inclus, aucune inscription ne sera possible pour l'année universitaire 2019-2020.**

**Pour tous renseignements complémentaires, contactez :**

***Scolarité de l'UFR PSSSE***

*34, avenue Carnot*

*63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX*

*04.73.40.64.59 ou 64.63 ou 61 42 ou 64 18*